



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale  
Saint-Ambroise-de-Kildare  
(Québec) J0K 1C0  
☎ 450 755-4782  
☎ 450 755-4784  
✉ info@saintambroise.ca

# AVIS PUBLIC

## *Aux personnes intéressées par le projet de règlement 774-2019*

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par le soussigné, René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

- 1- QUE lors de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2019, le conseil municipal a adopté, par résolution, le premier projet de règlement suivant :
  - **774-2019**, modifiant le règlement de zonage 390-1991, ayant pour effet d'ajouter des normes relatives aux espèces d'arbres prohibés, aux distances minimales à respecter selon les espèces d'arbres permises ainsi qu'à la protection des arbres et à la conservation des espaces naturels de même qu'à la coupe d'arbre et autres interventions;
- 2- QUE la zone agricole n'est pas concernée par cette réglementation;
- 3- QUE le projet de règlement **774-2019**, conformément à la Loi, sera soumis à une consultation publique quant à ses objets et aux conséquences de son adoption lors de l'assemblée publique qui se tiendra le **lundi 30 septembre 2019, à 18 h 30, à l'hôtel de ville, situé au 850, rue Principale, à Saint-Ambroise-de-Kildare**;
- 4- QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;
- 5- QUE le projet de règlement **774-2019** peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures normales d'ouverture.

**DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 12<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2019.**

René Charbonneau  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussigné, René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 12<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2019, entre 8 h et 16 h, et que j'ai fait publier ledit avis dans le Journal L'Action du mercredi 18 septembre 2019.*

*En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2019.*

René Charbonneau  
Directeur général et secrétaire-trésorier